

# **Appel du comité de grève des agents territoriaux de la Ville de de Reims, du Grand Reims et du CCAS**

Reims, le 6 janvier 2020

Comme dans de nombreuses collectivités, nous agents territoriaux de la Ville de de Reims, du Grand Reims et du CCAS nous sommes constitués en comité de grève élu en Assemblée générale.

En ce début d'année 2020 et à quelques jours de la mobilisation nationale unitaire contre la réforme des retraites Macron, nous appelons solennellement tous les agents territoriaux quel que soit leur statut, leur grade ou leur filière.

Cette réforme de retraite, c'est pour nous territoriaux la fin de la règle des 6 derniers mois de la carrière pour le calcul du montant de nos pensions. Le passage des 6 derniers mois à toute la carrière pour les territoriaux c'est la remise en cause définitive de la FP de carrière, c'est la remise en cause des grilles, c'est un assujettissement total des carrières au bon vouloir des élus.

C'est également l'arnaque de l'intégration des primes. La Fonction publique territoriale est composée à 75% d'agents de catégorie C dont les primes sont faibles. Cette intégration est un miroir aux alouettes qui vise à inscrire dans le temps le gel du point d'indice et à développer la partie individualisée des rémunérations à travers des primes comme le RIFSEEP ;. En lien avec la loi Dussopt dite de transformation de la fonction publique.

Cette réforme a pour objectif de détruire notre caisse de retraite, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Excédentaire, elle a été ponctionnée à de nombreuses reprises par les gouvernements successifs.

Comme pour les cheminots, comme à la RATP nous voulons conserver notre caisse de retraite, la règle des 6 derniers mois, les catégories actives et insalubres ... Cela ne peut passer que par le retrait complet de la réforme.

Nous vous invitons à faire circuler et débattre de notre appel.

Réunissons nous et décidons la grève le 9, le 10 contre la catastrophe que nous prépare le gouvernement.